



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
-------------------	---	---------------------

1. Intitulé du projet

Réalisation de 70 lots.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°33	- Présence d'un PLU sans évaluation environnementale. - SHON inférieure au seuil de 10 000 m ² . - Terrain d'assiette de 9,58 ha soit 95 894 m ² inférieur au seuil de 10 ha.
N°6-d	- création de 1.822 km de voirie
N°52	- Défrichement intégral de la parcelle E762 de 1.483 ha totalement boisée. - Défrichement partiel des parcelles E58 et E59 qui sont faiblement boisées, les abords du cours d'eau longeant les parcelles sont conservées. - Défrichement total inférieur à 25 ha. La superficie de l'unité foncière est de 95 894 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement de 70 lots sur l'assiette foncière constituée des parcelles sises commune de PRUNELLI-DI-FIUMORBU, cadastrées section E n°58 - 59 et 762.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'aménagement de 70 lots sur l'assiette foncière constituée des parcelles sises commune de PRUNELLI-DI-FIUMORBU, cadastrées section E n°58 - 59 et 762.

La superficie de l'unité foncière est de 95 894 m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Création de 1822 ml de voirie hiérarchisées de la sorte :

- voiries principales de 8m d'emprise (5m de chaussée et 1.5m de trottoir de part et d'autre),
- voiries secondaires de 5 m d'emprise,
- voiries tertiaires de 4.5 m d'emprise.

Création de 70 lots composés de villas de quatre type (allant de 100 m² à 200 m² de surface habitable).

Le COS est de 0.4.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Logements destinés à la vente aux particuliers.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure administrative du permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le COS est de 0,4. La superficie de l'unité foncière est de 92 544 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit CAPANELLA
20243 Prunelli di Fium'Orbu

Coordonnées géographiques¹

Long. 9 ° 22 ' 30.1 " E Lat. 42 ° 00 ' 29.8 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelles en friche naturelles non utilisées

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Prunelli-di-Fium'Orbo arrêté d'approbation en 2006.

Projet en zone 2AU : La zone 2AU correspond aux secteurs d'urbanisation future à moyen - long terme de la commune pour lesquels toute urbanisation nouvelle est conditionnée par la mise en œuvre d'une Opération d'Aménagement d'Ensemble.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Prunelli-Di-Fium'Orbu
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 - FR9402014 - "Grand herbier de la côte orientale" Distance 5 700 mètres environ
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'écoulement d'eaux pluviales souillées vers le ruisseau de Capanello. Le projet contribue à l'artificialisation des milieux naturels au niveau du lieu dit Casella (secteur déjà urbanisé).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet contribue à la consommation des milieux naturels au niveau du lieu dit Casella, environ 9.58 ha.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit du projet se situent lors de la phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Principalement en phase de construction

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Possible mise en place de candélabres dans la future zone aménagée.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	Les eaux pluviales du projet seront rejeté au niveau du ruisseau de Capanello	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	La phase de construction peut engendrer des déchets dangereux. La phase d'exploitation engendrera des déchets ménagers ainsi que des eaux usées type domestiques.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Création d'une voirie d'accès par la commune de Prunelli-Di-Fium'orbu d'emprise 5 m de large permettant l'accès à la future zone aménagée. la superficie totale de cette voie d'accès serait de 1 872 m².

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'article R 122-2 et de son annexe du code de l'environnement, le projet d'aménagement sur la commune de Prunelli-Di-Fium'orbu ne présente pas de caractéristiques réglementaires permettant de donner lieu à la réalisation d'une étude d'impact environnementale.

En effet, le projet ne rentre pas dans le cadre des seuils retenus dans la rubrique n°36 de l'annexe de l'art R 122-2 du code de l'environnement puisque:

- SHON inférieur au seuil de 10 000 m².
- Terrain d'assiette de 9,58 ha soit 95 944 m² inférieur au seuil de 10 ha.
- Commune urbanistiquement réglemantée par un PLU. Projet en zone 2AU (zone correspond aux secteurs d'urbanisation future à moyen - long terme de la commune pour lesquels toute urbanisation nouvelle est conditionnée par la mise en œuvre d'une Opération d'Aménagement d'Ensemble).
- Création de 1.822 km de voirie.
- Défrichement inférieur à 25 ha.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Une présentation sommaire du Projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cheisonaccia

le,

25 mars 2015

Signature

[Handwritten signature]

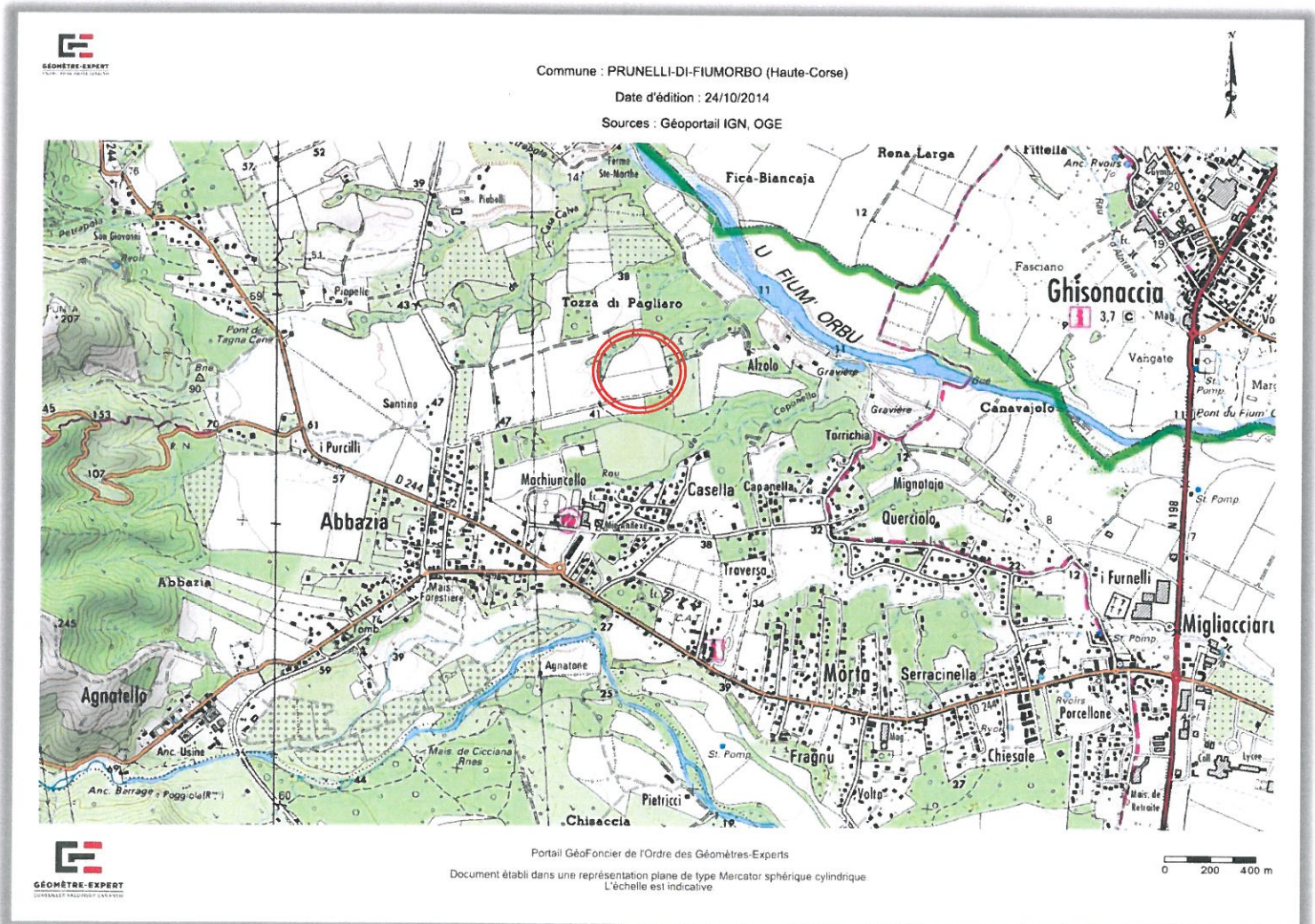
PROJET D'AMENAGEMENT
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBU
PARCELLES E 58-59

Maitrise d'ouvrage :

STOYANOVICH Charly
Immeuble Mureddi
20240 GHISONACCIA
T 04 95 56 09 36 F 04 95 56 13 46
avenir-agricole@wanadoo.fr

PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 59 lots sur l'assiette foncière constituée des parcelles sises commune de PRUNELLI-DI-FIUMORBU, cadastrées section E n°58 et 59



A. L'ETAT INITIAL DU TERRAIN A AMENAGER ET DE SES ABORDS :

EMPRISE DU PROJET

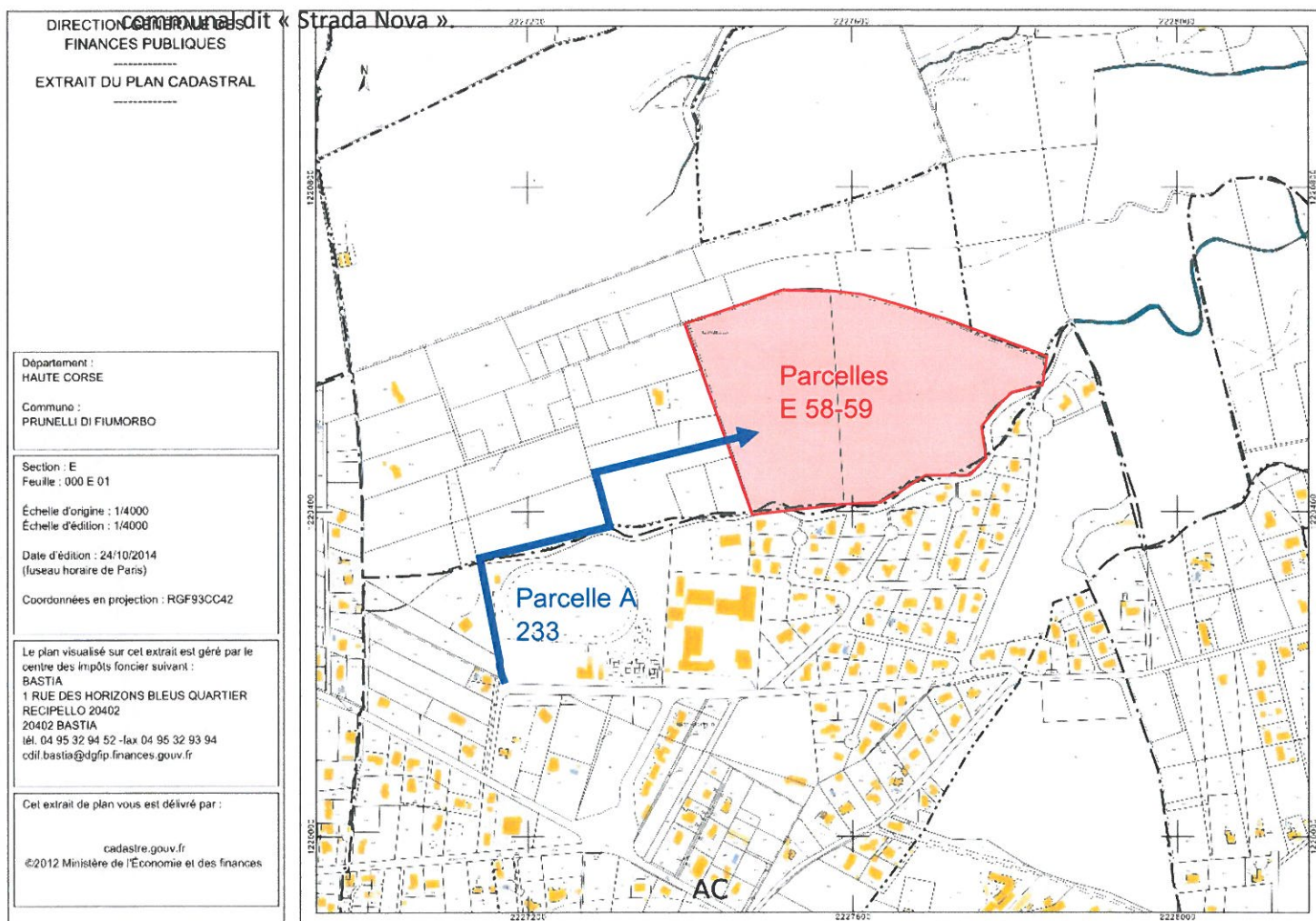
L'emprise du projet recouvre la totalité des parcelles E n°58 et 59 pour une superficie totale arpentée de 81064 m² (bornage contradictoire non réalisé – la superficie n'est pas garantie)

Le terrain est délimité :

- au Nord et à l'Est par des parcelles privées
- à l'Est et au Sud par un ruisseau dit « ruisseau de Capannella »

ACCES

La commune de Prunelli-di-Fiumorbu prévoit l'acquisition d'une emprise foncière de 5m de large sur les parcelles privées E 62-63 pour la réalisation d'une voie de desserte double sens permettant le désenclavement du projet par la parcelle AC 233 appartenant à la commune, jusqu'au chemin



P.L.U.

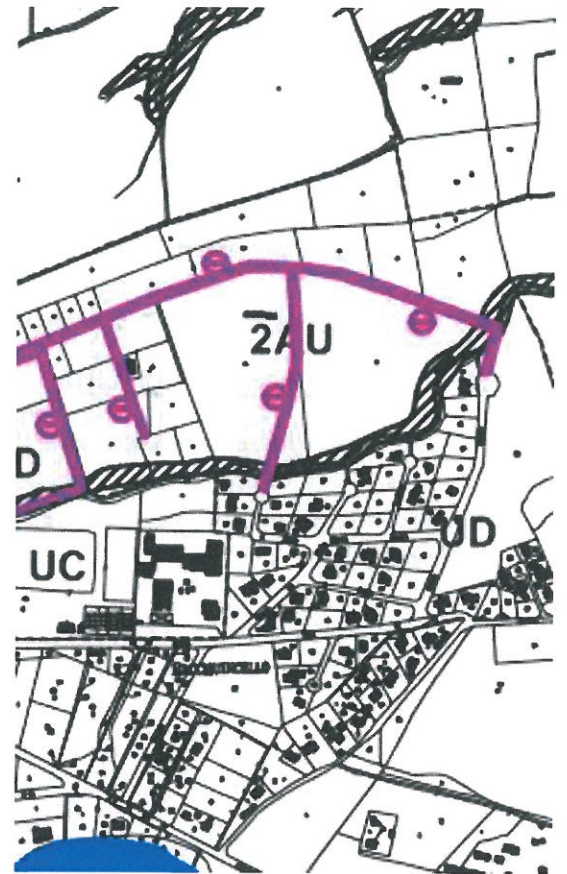
Le projet figure en zone 2AU.

Il est grevé d'une zone non-aedificandi le long de sa limite Sud, et d'emplacements réservés pour création de voiries le traversant dans la direction Nord/Sud ainsi que le long de sa limite Nord.

Pour être réalisable l'opération nécessite une modification du PLU et, pour ce faire, la présentation d'un plan d'aménagement global devant permettre un développement harmonieux de la zone.

Les voie réservées inscrites au PLU ont pour vocation de connecter la zone avec l'urbanisation en cours et à établir des continuités de voirie afin d'éviter les répétitions de lotissements autonomes « en cul de sac » (cf. le lotissement aménagé de l'autre côté du ruisseau de Capannella).

Néanmoins l'emplacement réservé Nord/Sud risque d'être abandonné par la commune au vue des constructions déjà réalisées au Sud ; la mise en place de cette voirie nécessiterait des démolitions jugées inutiles par le Maire.



L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

Le site planté d'un boisement disséminé de chêne lièges, bordé par un ruisseau au Sud et par un fossé au Nord, présente une belle ambiance végétale à préserver.

Les points de vues ouvrent sur un paysage de collines avec une vue depuis le bas du terrain sur le village de PRUNELLI-DI-FIUMORBU.

B. Le projet d'aménagement

COMPOSITION ET ORGANISATION DU PROJET (Stot = 81064m²)

Les lots privatifs (S = 62909m²)

Le projet d'aménagement prévoit la réalisation de 59 lots maximum destinés à la construction de maisons individuelles isolées ou jumelées, sur des lots de superficies comprises entre 630m² et 1790m².

Le lotisseur souhaite procéder dans la même continuité à l'aménagement de 11 lots supplémentaires sur la parcelle voisine cadastrée E 762. Les dimensionnements des ouvrages techniques prévus sur le présent projet doivent intégrer cet aménagement futur.

La voirie (S=10736 m²)

L'aménagement du lotissement doit permettre le respect des orientations imposées par le PLU notamment en matière de voirie.

Il doit également tenir compte des contraintes paysagère et notamment la préservation des arbres présentant un fort potentiel urbanistique.

L'aménagement prévoit donc une hiérarchisation des voies avec :

- Des voiries principales larges (8m d'emprise) et fonctionnelles permettant le chemin piéton en même temps que la circulation des véhicules (5m de chaussée et 1.50m de trottoir de part et d'autre)
- Des voiries secondaires (5m d'emprise) traitées simplement conçues dans un cheminement imposé par les arbres
- Une voirie tertiaire (4.50m d'emprise) le long de la limite Nord permettant l'éventuelle mise place de la voirie prévue par la commune sur l'emplacement réservé n°V 21

Les espaces verts (S=7419 m²)

Le long du ruisseau de Capannela, la zone non aedificandi pour protection des vallons est traitée en espace vert du lotissement. Ceci permettra en outre la mise en place des ouvrages techniques communs (pour les évacuations gravitaires notamment) sans création de servitude sur les lots privés.

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **M. STOYANOVITCH Charlie**

Commune et département) : **Haute Corse**

Adresse : **Immeuble Mureddi**

20 240 GHISONACCIA

Téléphone : **04 95 56 09 36**

Fax : **04 95 56 13 46**

Email avenir-agricole@wanadoo.fr



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Nom du projet : Aménagement d'un lotissement au lieu-dit Capanella

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 70 lots sur l'assiette foncière constituée des parcelles sises commune de Prunelli-di-Fiumorbu, cadastrées section E N°58 - 59 et 762.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Prunelli-di-Fiumorbu** N° Département : **2B**

Lieu-dit : **Capanella**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR94----)

n° de site(s) : (FR94----)

...

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A environ **5 700 m** du site n° de site : "**Grand herbier de la côte orientale**" (FR9402014)

L'annexe 1 permet de localiser les zones à enjeux environnementaux par rapport au site du projet d'aménagement.

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **95 800 m²** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : **95 800 m²**

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

L'aménagement prévoit la création des voiries de desserte piétonne et véhiculée. Celles-ci seront composées de :

- voies principales de 8 m de large (5 m de chaussée et 1.5 de trottoir de part et d'autre),
- voies secondaires de 5 m de large,
- voies tertiaires de 4.5 m de large.

L'aménagement prévoit également la création d'un bassin de rétention des eaux de pluies. Il sera de type béton, à parois verticales, à ciel ouvert et clôturé. Son emprise au sol sera de 792 m² et son volume sera de 2099 m³.

Un réseau de collecte enterré sous voirie des eaux pluviales sera mis en place.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

→ Durant la phase d'exploitation, un débroussaillage mécanique des parcelles sera effectué.
→ Comme énoncé précédemment, les eaux pluviales seront collectées par un réseau enterré sous voirie, puis elles transiteront dans un bassin de rétention dimensionné de sorte à compenser les effets de l'imperméabilisation, avant d'être rejeté dans le ruisseau de Capanella.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (**En phase travaux**)
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (**En phase travaux**)
- Autres incidences

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le site du projet et le bassin versant intercepté sont situés en dehors de toutes zones de protections environnementales suivantes :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le projet en zone péri urbaine. Le lotissement le plus proche (lot de Casella) est situé à moins de 50m, de l'autre côté de la rivière Capanella.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

L'**annexe 2** permet par le biais de plusieurs photos et d'un plan de localisation de chacune d'elles de visualiser la zone du projet d'aménagement.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse semi-boisée maquis	X	Maquis haut avec chênes verts dans le secteur du terrain d'assiette du projet et en périphérie.
Milieux forestiers	forêt de feuillus	X	Présence de petits bosquets sur le secteur du terrain d'assiette du projet et en périphérie.
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Autre type de milieu		
-----------------------------	-------	--	--

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

- Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet contribue à l'artificialisation des milieux naturels (démaquisage et construction d'un lotissement).

Le ruissellement des eaux pluviales sur le projet n'engendrera aucun impact, tant d'un point de vu qualitatif, que quantitatif grâce aux mesures compensatoires qui seront mises en œuvre.

- Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Sans Objet

- Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Sans Objet

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- *Consultez) [sur le site internet de la DREAL Corse la brochure natura 2000 \(janv 2010\)](#)
(valable pour toutes les autres régions*
- *Visitez le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR832.html>*
- *Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>*



Dossier au titre du code de l'environnement dans le cadre d'un projet de lotissement

Annexe 1 : Emplacement projet vis à des zones à enjeux environnementaux

